



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01/23 DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2023 DE CHF 148'000.00 TTC POUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RC 32 EN TRAVERSÉE DE LOCALITÉ À LA CÉZILLE

Membres présents de la commission : Gian-Reto Gotsch, Carina Huguenin, Nicolas Sudan, Claudia Witte, Manfred Elmer, Stéphane Martin, Cécile Martini

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Denis Currat et André Dunand.

Le lundi 27 février 2023, les Municipaux des routes et finances ont présenté le préavis à la Commission des finances (CoFin).

Les explications fournies mettent en exergue les points suivants :

1. La nécessité urgente de la réfection de la route pour des raisons sécuritaires principalement et ce pour tous les usagers qui empruntent ce segment routier,
2. La coordination avec le chantier actuel minimise les coûts de mise en place du chantier,
3. La demande de crédit complémentaire permet l'élaboration d'un préavis détaillé avec à l'appui les demandes d'offres effectuées par la Municipalité ainsi que le bénéfice d'une subvention cantonale à hauteur d'environ 25% et d'un retour de péréquation intercommunale d'environ 30%,
4. La Municipalité a sollicité plusieurs devis pour le bureau d'étude (2 devis) ainsi que pour la société de génie civil (3 devis),
5. Le report des travaux ultérieurement aurait des conséquences plus onéreuses car le bitume risque fortement de se dégrader voir de s'affaisser,

Dans les discussions avec Messieurs Currat et Dunand, la Cofin comprend que le coût de la réfection de la RC32 en traversée de localité à la Cézille aurait pu être inscrit au budget 2023, toutefois son impact sur les finances communales aurait été plus lourd d'environ CHF 70'000.--.

Au regard des points évoqués ci-dessus, la Commission des finances est favorable à l'acceptation du préavis 01/23.

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 01/23 relatif à la Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 de CHF 148'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée de la RC 32 en traversée de localité à la Cézille.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis 01/23 relatif à la Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 de CHF 148'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée de la RC 32 en traversée de localité à la Cézille, soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 148'000.00 pour la réfection de la chaussée de la RC 32 en traversée de localité à la Cézille,
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 70'000.--, le temps nécessaire à l'encaissement de la subvention cantonale et du retour de la péréquation intercommunale, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

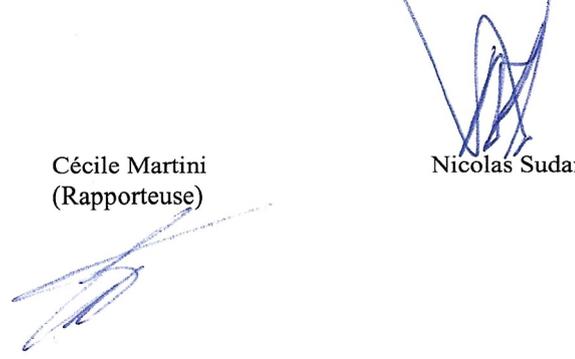
Fait à Bassins, le 28 février 2023


Manfred Elmer


Gian-Reto Gotsch


Carina Huguénin


Stéphane Martin


Cécile Martini
(Rapporteuse)

Nicolas Sudan


Claudia Witte